



COMMUNE DE VAULION

1325 VAULION

PREAVIS N° 2022-03

Préavis de la Municipalité de Vaultion relatif au budget pour l'exercice 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 24 novembre 2022, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2023.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été renvoyé à la Commission de gestion pour étude et rapport. Les commentaires ci-dessous l'accompagnent pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastères.

Le budget met en évidence les éléments suivants :

Gestion, Administration générale et finances, AscoVaBaNo, Claude Lanquetin, syndic

Le montant des salaires a été adapté (+2,5%) en raison de l'augmentation du coût de la vie et selon diverses informations obtenues auprès d'autres instances (communales ou cantonales). Notre greffe aura une occupation également augmentée de 20% passant ainsi d'un poste de 40% à un poste à 60% de temps de travail. Pour le reste des comptes 11 « Administration », il n'est rien prévu de particulier si ce n'est le compte honoraires (11.3185) qui a été découpé en trois parties comprenant d'une part les honoraires habituels (études diverses, fiduciaire, etc) d'autre part les honoraires pour la suite du travail des archivistes et une troisième partie prévue pour l'étude appelée PECC-Plan Energie et Climat Communal. Le montant de l'offre de ce dernier poste est prévu pour 4 ans et pour un total de CHF 25'000.-, (CHF 15'000.- en 2023 puis environ CHF 3'400.- les années suivantes). Une subvention de 50% nous parviendra en fin de la période de 4 ans.

Concernant les impôts, ne sachant pas précisément l'évolution de la population, nous restons très prudents, le calcul est basé sur les acomptes et décomptes selon les infos transmises par l'administration cantonale des impôts.

La péréquation continue à être intéressante pour la commune. Les chiffres en place sont également des éléments fournis et calculés par l'Etat selon les décomptes de 2020. Nous reprenons à ce niveau les demandes d'acompte pour 2023. La valeur du point d'impôt de notre commune pourrait varier en fonction des rentrées fiscales et influencer le calcul final. Il en va de même pour la réforme policière. La facture sociale est aussi estimée puisque basée selon les retours de certaines recettes fiscales : 50% du produit des droits de mutation, des gains immobiliers, des successions, 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers et bien sûr les charges sociales cantonales réparties entre canton et communes. Concernant l'impôt frontalier, celui-ci est en baisse car si l'employeur ne fait pas correctement l'annonce de ses employés, c'est l'impôt à la source de ceux-ci qui s'applique.

Le montant prévu sur le compte 11.490 est en augmentation, il correspond au salaire de notre employé imputé et redistribué dans divers comptes pour lesquels il travaille (déchetterie notamment). Auparavant, nous ne prenions en compte que les heures de travail des comptes routiers.

On relèvera encore le peu de charges d'intérêts pour l'année prochaine. Les taux bloqués sont jusqu'en 2031 (0,65%), 2023 (1,1%) 2025 (0,67%) et 2042 (1,11%) soit un taux moyen de 0,88%. Un emprunt doit être renouvelé en 2023, mais n'aura, à notre avis que peu d'incidence sur les taux d'intérêts.

Le tableau des investissements (dernière page) tient compte des travaux au puits de pompage (préavis déjà adopté) + le réglage de la circulation dans le village et l'investissement d'un étang sur les prairies de la Posogne (encore à l'étude). Mais ce dernier pourrait bénéficier d'une bonne subvention (probablement 80%).

Les amortissements obligatoires prévus dans les investissements actuels (patrimoine administratif) sont tous mis au budget sur le cpte 23.331 (total CHF 106'490.-) et sont répartis dans chaque compte concerné, ceci par imputation. Les intérêts débiteurs basés sur des taux d'intérêts réels ont également été redistribués.

Machines, routes, déchetterie, cimetière, éclairage public, maison de commune et cours d'eau
Danilo Perotti, municipal

Cptes 11.313 et 11.315

Achat et remplacement du petit matériel, entretien, réparation service véhicules et machines.

Cptes 353 Maison de commune

Cptes 353.314 Isolation contre l'humidité du local pompier.

Cptes 43 Routes

Cptes 43.313 Une augmentation du prix du sel est prévue.

Cptes 43.3140 Réfection chemin bas de la Côte (CHF 39'600.-).

Réfection du trottoir et de la ruelle vers la maison de commune (CHF 32'700.-).

Entretien en courant de nos routes et chemins (CHF 50'000.-).

Cptes 43.3141 Réfection du trottoir près de la fontaine de la creuse (CHF 10'000.-).

Cptes 43.3142.1 Balayage du village.

Cptes 43.3144 Somme prévue notamment pour le changement des plaquettes avec numéros de rue du village.

Cptes 44 Parc, promenades, cimetière

Cpte 44.3141 Ce compte comprend la taille de la haie de thuya et le changement des copeaux sur la place de jeux.

Cptes 44.431 Concerne principalement le jardin du souvenir.

Cptes 45 Ordures ménagères et décharge

Cptes 45..... L'ensemble de ces comptes est en augmentation, pour les transports, pour le volume des déchets de bois et des branches. Du matériel pour les déchets spéciaux devra être acheté.

Cpte 45.390 Ce compte est nouveau, il correspond au travail de l'employé communal.

Alpages et forêts, Claude Goy, municipal

16 Tourisme.

16.314 Entretien des chemins pédestres et des bancs ainsi que la redevance des taxes de séjours en faveur du tourisme régional.

31 Terrains.

Le cpte 31.423 englobe les locations de terrains agricoles, d'autres terrains communaux et de jardins, les emplacements des cabanes privées en zone forestière communale, locations des Compagnons de la Dent-Dessous et Suchaud, ainsi que des droits de superficie (garages).

La redevance annuelle Swisscom pour l'antenne du « Criblet » figure au cpte 31.465 (CHF 6'630.-). A noter que la location des éléments utilisés par le GFVN (locaux et surfaces extérieures) figure au cpte 353.423.

321 Forêts

Le volume de bois exploité (cpte 321.3141-débardage) correspond à la possibilité annuelle de coupe soit env. 2'960 m3 à environ CHF 20.- par m3.

Une hausse d'env. 5% des coûts d'exploitation concernant les charges du personnel, du matériel et du carburant (cpte 321.3144.1). Le compte 321.3144.2 comprend les coupes effectuées par des entreprises avec rachat du bois selon le compte des recettes No 321.4355.

Une adaptation du budget du Groupement forestier du Vallon du Nozon est prise en compte (321.3144.3). Pour rappel, notre Commune représente le 25,09% de ce groupement. Au vu des prévisions du marché, il est prudent de d'entrevoir une baisse de CHF 5.-/m3 sur les ventes en 2023.

322 Alpages

322.314 Il est prévu une installation de panneaux solaires et wc,douche au chalet du Cerney ainsi que des améliorations du captage de l'eau et du portail canadien à la Busine + divers et imprévus sur l'ensemble de nos alpages.

Une somme de CHF 50'000.- est provisionnée pour l'équipement de la buvette de la Dent (tables, chaises, four, magasin) en fonction des besoins des futurs tenants.

322.390 Ce nouveau compte impute les heures de l'employé communal consacrées aux clôtures.

322.3900 Charges des intérêts de la somme empruntée pour le chantier de la Dent. Ce montant sera revu à la baisse une fois la dépense consolidée.

322.465 Recette principalement due à la redevance annuelle pour l'antenne de la Dent.

Fontaines, Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie et ORPci Bernard Martignier, municipal

Cptes 356 Fontaines

356.311	Achat de produits et de matériel selon nécessité.
356.314	Pas de travaux spéciaux prévus sur les fontaines pour 2023.

Cptes 42 Service de l'urbanisme

42.3185.1	Tenue à jour des données et modifications éventuelles du SIT.
42.3185.2	Cotisation à l'association ASIT.

Cptes 46 Réseau d'égouts, d'épuration

46.301	Salaire surveillant STEP.
46.312	Electricité pompes de relevage STAP et STEP, augmentation due à la hausse du prix de l'électricité.
46.314	Travaux d'entretien et réparation du réseau.
46.314.2	Entretien courant des STAP, Rouse et Maison-Neuve.
46.314.41	Entretien STEP, la place, le local et les bassins.
46.314.42	Réparations STEP et entretien courant des installations.
46.314.43	Transport des boues à Orbe, pas d'augmentation annoncée par notre transporteur à ce jour.
46.314.44	Traitement des boues par la commune d'Orbe, pas d'augmentation annoncée à ce jour.
46.314.45	Analyses mensuelles par le Service cantonal des eaux.
46.314.46	Fourniture des produits de décantation pour la STEP, légère augmentation suite à un changement de produit.
46.315	Contrôle de l'état et inspection des canalisations eaux usées et eaux claires
46.351	Taxe annuelle basée sur le nombre d'habitants (CHF 9.-/habitant) destinée à financer les installations de traitement des micropolluants.
46.3900 à 46.3908	Intérêts et amortissements réglementaires. Ces comptes tiennent compte des investissements en cours.
46.434.22	Taxe réglementaire basée sur la consommation d'eau potable.
46.434.23	Taxe réglementaire calculée sur la surface réceptrice d'eau claire.
46.480	Prélèvement fonds de réserve pour l'équilibre du compte

Cptes 65 Défense contre l'incendie

65.311	Prévisions selon budget du SDIS Vallorbe Région, soit env. CHF 31.50 par habitant.
65.319	Local pompiers, aménagements intérieurs et divers.

Cptes 66 Protection civile

Cpte 66.309	Les charges de l'ORPC régionale sont stables soit env. CHF 18.70 par habitant.
-------------	--

Cptes 81 Service des eaux

81.311	Achat de compteurs et de matériel divers.
81.312	Electricité puits de pompage Nozenet, selon relevés mensuels VO Energies, augmentation due à la hausse du prix de l'électricité.
81.314.1	Réparation fuites, entretien du réseau.
81.314.11	Analyses périodiques par le laboratoire SCITEC, selon programme validé par les services cantonaux.
81.314.21	Réparation des anciennes hydrantes selon planification avec la maison Hinni SA.
81.314.22	Contrat d'entretien des hydrantes par la maison Hinni SA.
81.314.31	Entretien du réservoir, mise en place de la signalétique.
81.314.41	Contrats d'entretien EMG Process et Waterconsult, remplacement des lampes UV.
81.315	Recherche de fuites et contrôle du réseau d'eau potable
81.3906-07	Intérêts et amortissements réglementaires. Ces comptes tiennent compte des investissements en cours.
81.427	Location compteurs selon tarif en vigueur.
81.434	Taxe unique perçue lors de travaux effectués dans le privé.
81.434.1	Taxe annuelle par appartement.
81.435	Vente d'eau selon relevé annuel et tarif en vigueur.
81.480	Prélèvement fonds de réserve pour l'équilibre du compte.

Bâtiments, Caroline Paccaud, municipale

Cpte 351 Auberge communale

Il n'y a rien de très important à signaler pour l'entretien courant par contre nous prévoyons une augmentation d'environ 40% des charges pour le chauffage à gaz et d'environ 25% pour les charges d'électricité.

Cpte 352 Collège

- Cpte 352.301 Notre concierge voit également son salaire augmenté en rapport au coût de la vie (+2,5%).
Cpte 352.309 Facturation par le service du logement de l'Etat pour le chauffage et taxes diverses ainsi que la consommation d'électricité par VO Energies. Ces charges sont facturées à l'AscoVaBaNo.
Cpte 352.312 Chauffage au mazout, la forte augmentation est basée sur prix du marché connu à ce jour.
Cpte 352.313 Comme pour tous les bâtiments, il faut s'attendre à une augmentation de 25% du prix de l'électricité.
Cpte 352.314 Entretien courant des classes et du collège. Aucune grosse dépense n'est prévue.
Cpte 352.439 Retour de l'AscoVaBaNo pour la location du réfectoire de la cure.

Cpte 354 Eglise

- Cpte 354.312 A l'église, le chauffage est électrique. Comme pour tous les bâtiments, il faut s'attendre à une augmentation de 25% du prix de cette énergie.
Cpte 354.314 Entretien courant et basic.

Cpte 355 Cantine

Pour les comptes 355... de la cantine, il n'y a rien d'important à signaler, si ce n'est une somme d'environ CHF 5'000.- pour la mise en place de rangements dans la partie stand de tir ainsi que l'augmentation de 25% pour l'approvisionnement en électricité.

Cpte 359 Bâtiment des bureaux administratifs

- Cpte 359.312 Combustible au gaz. il faut s'attendre à une augmentation de 40% du prix de cette énergie

Cpte 5 Instruction publique et Cultes

Concernant les postes « 51 », les demandes d'acomptes sont fixées selon les budgets adoptés par les diverses associations. Un remboursement de l'AscoVaBaNo est prévu (cpte 51.436), il concerne les charges avancées par la commune de Vaultion durant l'année COVID.

Pour le reste (cptes 53, 54 et 58), les montants des charges et des recettes nous sont fournis par les diverses associations concernées.

Compte 7 Sécurité sociale

Les chiffres sont donnés par le canton et par AJOVAL (accueil de jour des enfants réseau Orbe et Vallée), comptes 71.352.1 et 71.352.1, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour (garderies), 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ; pour l'UAPE du Môtier (unité d'accueil pour écoliers), 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Comme d'habitude, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- vu le projet de budget et le préavis présenté par la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 12'822.-.

Vaultion, le 21 novembre 2022, au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Claude Languetin



La Secrétaire :

Valérie Meyer